

Liberté Égalité Fraternité

14 juillet 1989 - Paris

Bicentenaire de la Révolution Française
et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen



Série indivisible de format horizontal 127,08 x 52
composée de 3 timbres "Liberté", "Égalité", "Fraternité"
(ayant déjà fait l'objet d'une émission individuelle)
et d'une vignette attenante conçue par Michel Durand-Megret
et gravée en taille-douce par Claude Jumelet.

10 séries par feuille

Vente anticipée le 14 juillet 1989 à Philexfrance 89
au parc des expositions de Paris

Vente générale le 17 juillet 1989

Partout présente depuis bientôt deux siècles, gravée dans la pierre des édifices publics, figurant en tête des actes officiels, la devise *Liberté, Égalité, Fraternité* symbolise l'idéal social et politique que les hommes de 1789 ont laissé en héritage à la France républicaine.

Dès la prise de la Bastille et la mémorable "Nuit du 4 Août", les Français ressentirent le besoin de disposer d'une devise résumant en quelques mots l'œuvre qu'ils venaient d'accomplir. L'idée était noble mais la réalisation difficile. On songea d'abord à faire appel à des formules latines. Furent notamment retenues *Ex Servitute Libertas* ("De la Servitude à la

Liberté") et *Pro Patria et Lege* ("Pour la Patrie et la Paix"). Cependant, le latin n'ayant pas obtenu le succès escompté, on en revint au français. "*Vivre libre ou mourir*" connut un moment de faveur mais, ses accents ayant été jugés trop belliqueux, on lui préféra la devise *Liberté, Égalité, Fraternité* qui rappelait les grandes heures de juillet et d'août 1789. Certes, quelques esprits chagrins laissèrent entendre que l'union de ces trois termes privilégiait les droits de l'homme au détriment de ceux de l'État et que les intérêts particuliers de l'individu affaiblissaient l'exercice des obligations de la nation vis-à-vis du citoyen. Cependant, cette critique ne résista pas à l'analyse. Ainsi les corol-

lares de la fraternité, à savoir l'entraide, la solidarité, la compréhension mutuelle, rétablissent le déséquilibre qui peut se manifester. En développant le sentiment d'appartenance à la même collectivité, ces vertus harmonisent la vie communautaire et contribuent ainsi à accroître chez les Français la conscience de l'unité nationale.

Ministère des PTT • 1989 - N° 24

Reproduction, même partielle, interdite
sans autorisation de l'Administration.